

# Convention cadre de partenariat SCP – PNRV solidarité aval - amont



AGORA

Commission Aménagement du Territoire et Solidarités

10 septembre 2021



# La Société du Canal de Provence

## Une Société d'Aménagement Régional

- Création en 1957 sous forme de SAR
  - Mise en œuvre du protocole de mise en commun des droits d'eau des départements du Var et des Bouches du Rhône et de la Ville de Marseille de 1955
  - Pour constituer réserves et aménager la région afin de concourir de manière durable au développement économique et à la mise en valeur de la région, notamment par l'aménagement hydraulique en vue de l'irrigation et de l'alimentation en eau pour tous les usages, domestiques, agricoles et industriels.
  - Société d'économie mixte détenue à 82% par des collectivités territoriales de la région



- 1963 concession d'Etat « Canal de Provence » = mission de service public confiée par l'Etat, transférée à la Région Sud PACA en 2009

Concession  
régionale

# Sécuriser et desservir l'eau en Provence



Aménageur et opérateur  
de la concession du  
Canal de Provence

> **une mission d'intérêt général**



**Soutenir et pérenniser**

le développement durable  
et solidaire des territoires  
de la Région

**Préserver et contrôler**

la qualité de la ressource

**Sécuriser** l'accès et  
l'alimentation en eau des  
différents usages

Un peu  
d'histoire

Le Canal de  
Provence

Le service  
de l'eau

Investir pour  
demain



216 km d'ouvrages principaux  
70 km de canaux et 140 km de galeries

Plus de 5 600 km de canalisations  
d'adduction et de distribution

4 grands barrages et plus de 90  
réserves et réservoirs de proximité

81 stations de pompage  
et surpresseurs

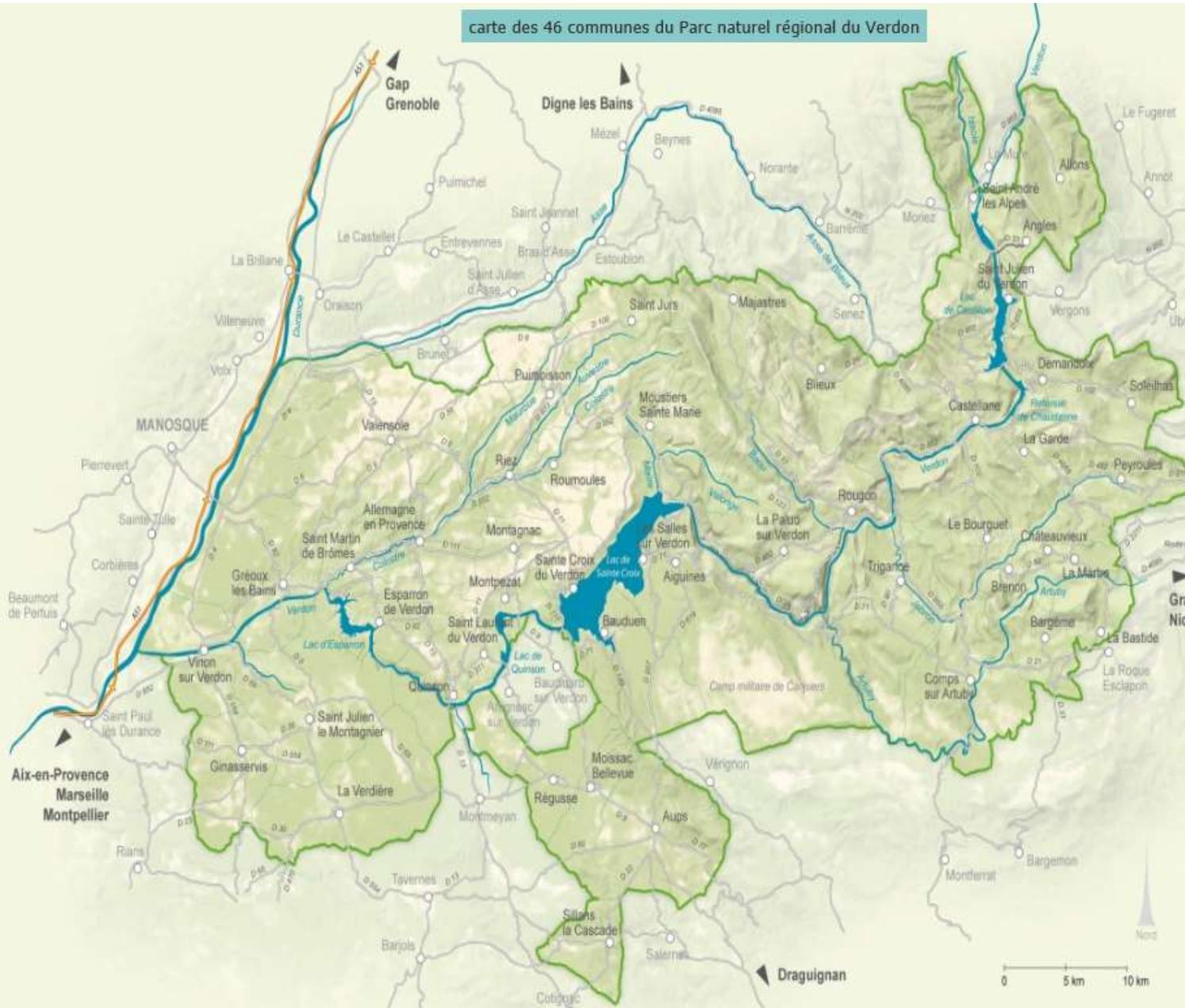
5 usines de traitement des eaux et  
20 stations de potabilisation

10 centres d'exploitation

- En année sèche, environ 220 Mm<sup>3</sup> distribués, pour un prélèvement de l'ordre de 250 Mm<sup>3</sup> (rendement 85%)
- Usages agricole, urbain, industriel, DFCI
  - ✓ 86 000 ha équipés à l'irrigation fin 2017
  - ✓ 40% des habitants de PACA bénéficiaires



carte des 46 communes du Parc naturel régional du Verdon



Élargissement à 58 communes en 2019

Le périmètre potentiel de la charte du Parc naturel régional du Verdon 2023 – 2038 :



# Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon

## Un projet et un outil de développement

- Parc naturel régional = territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine (définition code environnement)
- 5 grandes missions :
  - Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie
  - Connaître, protéger et valoriser les patrimoines naturel et culturel
  - Assurer l'accueil, l'information et l'éducation du public
  - Encourager les actions exemplaires ou expérimentales
  - Contribuer à l'aménagement du territoire
- Le syndicat mixte du PNRV, créé en 2007, anime le SAGE et le contrat de rivière Verdon et a pris la compétence GEMAPI
- La Charte du Syndicat mixte du Parc pour 2008-2022 place l'Homme et ses activités au cœur de son projet et fait du Syndicat mixte du Parc le relais des acteurs de son territoire vers l'extérieur

## ●●●●● Préoccupations communes

- Souhait partagé d'une solidarité aval-amont entre territoires pour un juste retour vers les territoires sources de la richesse hydraulique de la Provence
- Anticiper les effets du changement climatique et préserver la disponibilité de la ressource en eau entre les usages et entre les territoires de la Région pour maintenir leur développement ;
- Poursuivre l'aménagement hydraulique en investissant de manière équitable entre les territoires dans les infrastructures de transport d'eau brute pour préserver le potentiel économique de production pour accompagner la transition dans le domaine agricole ;
- Agir pour protéger et valoriser la qualité des milieux naturels terrestres et aquatiques, et la biodiversité.

## ••••• Une solidarité éprouvée depuis 2008

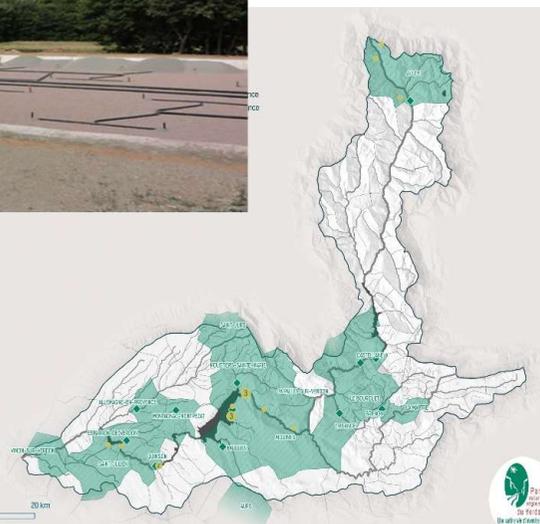
- 2 conventions cadres précédentes :  
2008 – 2013, renouvelée pour 2014 – 2020
- gérer durablement et de manière équilibrée la ressource en eau :
  - s'impliquer dans la gouvernance du Verdon – SAGE et contrat de rivière
  - suivre la ressource en eau,
  - sensibiliser les usagers aux économies d'eau,
  - préserver la qualité de l'eau
  - sécuriser l'accès à l'eau des collectivités ou de l'agriculture.



# ●●●●● Bilan 2008-2020

## Qualité de l'eau :

- 31 projets :
  - 24 STEP
  - 7 sites de toilettes sèches



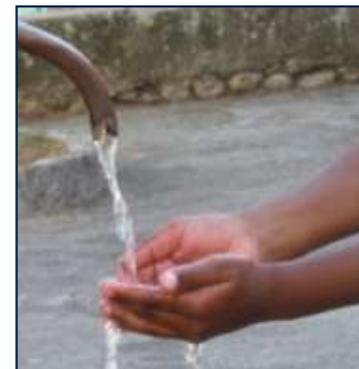
## Fond d'aide au conseil :

- Études très courtes sur divers sujets
- #90j depuis 2008

ADTR : étude du Colostre

## Regain :

- Accompagner les agriculteurs du plateau de Valensole dans la transition agroécologique
- Développement de pratiques performantes, résilientes et préservant l'environnement
- Collaboration PNRV, SCP, CDA04, Agrosys
- Actions :
  - Réseau sol
  - Fertilisation azotée
  - Gestion du stress hydrique
  - Agriculture, paysage et biodiversité – haies, étude pollinisateurs sauvages
  - Diversification cultures



## Projet culturel sur l'eau du PNRV



# ●●●●● Renouvellement de la convention en 2021

- Période 2021-2026
- Objectifs partagés :
  - Gérer durablement et de manière équilibrée la ressource en eau
  - Préserver la qualité des eaux du Verdon
  - Sécuriser de l'accès à l'eau
- Inscrite dans le contrat d'objectifs de la SCP
- Accroître l'échange de données pour la gestion de la ressource et sur le territoire
- Poursuite de l'aide financière pour l'amélioration et la préservation de la qualité de l'eau
- Poursuite des collaborations, notamment Regain
- Collaboration renforcée pour les projets d'accès à l'eau de la SCP
- Collaborations culturelle et muséale
- Formations

